

Meudon, le 13 mai 2004

**Projet d'avis
de l'association ESPACES
sur le projet de modification
du Plan d'occupation des sols (POS)
de la Ville de Sèvres**

Enquête publique du 26 avril au 27 mai 2004

Espaces est une association qui regroupe près de deux cents adhérents habitant le Val de Seine. Son projet associatif est centré sur l'entretien et la valorisation d'espaces naturels par la mise en place de chantiers d'insertion. Espaces emploie 90 salariés permanents et en insertion. Son activité permet de former des personnes en grande difficulté à l'entretien des espaces naturels et de les aider à réintégrer le monde du travail.

Le domaine d'intervention d'Espaces comprend notamment :

- les bords de Seine entre Issy-les-Moulineaux et Suresnes sur la rive gauche et Boulogne-Billancourt sur la rive droite,
- les espaces boisés du Domaine national de Saint-Cloud avec notamment le parc de Villeneuve,
- les talus ferroviaires du tram T2 et de ligne SNCF Saint-Lazare (le Val d'Or à Saint-Cloud/Suresnes, la gare et station Belvédère du talus de Suresnes-Mont-Valérien), la petite ceinture d'Auteuil à Paris,
 - quelques-uns des espaces naturels sensibles des Hauts-de-Seine et la mise en œuvre du parcours des coteaux et des parcs (**le talus de Bellevue à Meudon**, le talus des Milons à Saint-Cloud, la colline Rodin et le parc des Tybilles à Meudon).

A Sèvres, l'association Espaces entretient et valorise les berges et le chemin de halage depuis 1995. Elle a également assuré une veille écologique avec un inventaire de la flore pour le Conseil général des Hauts-de-Seine à l'île Monsieur (classée en espace naturel sensible). L'association a par ailleurs formulé un avis sur le projet de parc nautique de l'île Monsieur (mars 2004) comme elle le fait lors des concertations et enquêtes publiques en rapport avec son domaine d'intervention. Elle y rappelle les propositions qu'elle avait faites en septembre 2003 (dossier « Proposition d'intervention de l'association de l'association Espaces pour pérenniser le patrimoine naturel de l'île Monsieur dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle »), dont la création d'une pépinière botanique afin de prélever sur site les essences indigènes, pour les mettre ensuite en culture à l'abri du chantier et les réimplanter ultérieurement.

Espaces souhaite répondre à l'enquête publique sur la modification du POS de la Ville de Sèvres au titre de son intervention dans la mise en œuvre du parcours des coteaux et des parcs et plus particulièrement au sujet du lien entre le talus de Bellevue et le parc Brimborion.

En effet, le document prévoit la modification de l'article UG2-1 « au titre des politiques menées en matière d'équipements publics et d'infrastructure » et en particulier les

dispositions concernant la parcelle AE 101, avenue de la Division Leclerc, à savoir le terrain TDF. Il s'agit de supprimer la réserve foncière de 800 m² prévue pour une voirie de raccordement de l'école Brimborion.

Espaces propose que cette réserve foncière, au lieu d'être totalement supprimée, soit réduite, déplacée, et affectée à un droit de passage public pour le parcours des coteaux et des parcs.

1 - Le parcours des coteaux et des parcs.

La Charte paysagère du Val de Seine adoptée en décembre 1997 par le Syndicat mixte du Val de Seine, définit le principe du Parcours des coteaux et des parcs.

p.24, § « Organiser un parcours des coteaux et des parcs » :

« 1.Objectifs.

Les orientations d'aménagement concernant l'environnement du Val de Seine trouveront une application privilégiée sur les coteaux.

L'opportunité est offerte d'organiser un ensemble cohérent formant un parcours des coteaux et des parcs.

Sa conception serait celle d'une trame verte constituée de l'ensemble des parcs et jardins reliés entre eux par un réseau de promenades publiques mettant en valeur les points de vue et les belvédères.

Ce projet s'inscrivant dans une continuité d'aménagement allant de Saint-Cloud jusqu'aux dernières hauteurs du parc du lycée Michelet à Vanves, est à étudier finement et pourrait procéder d'une démarche intercommunale.

Il mettrait en œuvre les principes suivants :

Des espaces verts principaux formant les points forts :

- le parc de Saint-Cloud et l'Île Monsieur,
- **le parc de Brimborion**
- **le versant des Tybilles**- le parc des Montalets
- le musée Rodin et son parc
- le parc Henri Barbusse
- le parc de l'Abbé Derry et le parc Jean-Paul II
- le parc du lycée Michelet
- le parc départemental de l'Île Saint-Germain,

complétés par d'autres espaces verts de moindre importance.

D'un espace vert à l'autre, les liaisons piétonnières assureraient une continuité de promenade associant les chemins de terrasse et les balcons ouverts sur les points de vue remarquables... »

Le Schéma départemental des espaces naturels sensibles (ENS) des Hauts-de-Seine (2001), auquel Espaces a apporté sa contribution, précise ensuite le projet.

p.93, § 4.2 « Les coteaux de Seine, du Parc de Brimborion au lycée Michelet » :

« Une trame des sentes pour circuler sur les coteaux.

L'urbanisme très particulier des pentes de la boucle, contraint par les reliefs, est caractérisé par la présence de nombreuses sentes piétonnières qui circulent entre les parcelles privées. Cette trame de circulation est précieuse, créant des ambiances paysagères intimistes, presque rurales qui contrastent avec les larges vues urbaines sur le Val de Seine. **Le projet de « parcours des coteaux et des parcs » prévoit de mettre à profit les qualités de ces sentes, en créant un réseau de continuités piétonnières entre les différents espaces naturels du site.** Certains secteurs restent toutefois peu perméables aux cheminements.

La signature d'un bail emphytéotique au profit du Conseil général sur le coteau de Bellevue en 1999 a permis de préserver le boisement du coteau tout **en rendant possible la création prochaine d'un nouvel accès au parc de Brimborion à partir de Meudon.** Cet exemple témoigne des potentialités de liaisons au travers de propriétés privées pour réaliser une continuité de cheminement entre les principaux espaces naturels des coteaux. »

2 - Proposition de création de réserve foncière affectée au cheminement du public dans le cadre du parcours des parcs et des coteaux à la limite de Meudon-Sèvres.

Le terrain TDF est situé sur la crête du coteau de Sèvres et Meudon, en limite communale. Il est contigu au parc municipal de Brimborion, point de jonction entre le coteau de Meudon et la vallée du ru Marivel à Sèvres. Le parc propose un chemin piétonnier descendant vers la Seine, d'un côté, et est relié au reste de la ville par l'avenue de la Division Leclerc, de l'autre côté. Un belvédère est aménagé en bordure de l'esplanade haute du parc. Ce dernier est en outre classé au titre des espaces naturels sensibles (ENS) en raison de la qualité écologique du milieu naturel, de la vue remarquable qu'il offre sur la vallée de la Seine, et de l'opportunité qu'il présente pour le parcours des coteaux et des parcs.

De l'autre côté du terrain TDF, sur son angle nord-est, butte la rue Basse de la terrasse, sur le territoire de Meudon, bordée par le talus de Bellevue, vaste espace boisé protégé et entretenu par l'association Espaces pour le Conseil général des Hauts-de-Seine au titre d'ENS (voir photo 1).

L'association Espaces entretient le talus de Bellevue dans cet esprit depuis 2000, en partenariat avec le Conseil général des Hauts-de-Seine et la Ville de Meudon qui ont créé une emprise foncière sur le terrain TDF afin de prolonger la rue Basse de la Terrasse, armature du Parcours des coteaux et des parcs sur cette crête. Ceci est chose faite pour la partie meudonnaise. Il revient maintenant à la Ville de Sèvres de poursuivre dans la même direction.

Un peu plus loin en bordure du quartier de Meudon-sur-Seine, on trouve un autre ENS, le parc des Tybilles, également entretenu par Espaces pour le Conseil général.

Ainsi un cheminement pour piétons dans un environnement naturel de qualité, à l'écart des voies routières principales, s'esquisse de lui-même, sur la ligne haute du coteau. Outre l'agrément proposé aux promeneurs, il permettrait de renforcer la dynamique naturelle du coteau et son rôle de corridor écologique en mettant en relation la flore et la faune de différents espaces naturels (à titre d'exemple, les pics et le renard sont présents sur le coteau), soit deux des principaux objectifs du parcours des coteaux et des parcs.

Le passage du bout de la rue Basse de la terrasse au parc de Brimborion, seul obstacle aujourd'hui à ce tronçon du parcours, pourrait aisément se faire par le fond du terrain TDF de Sèvres (situé derrière le mur à l'arrière-plan des photos 1, 2 et sur la droite de la photo 3 qui propose une vue prise du parc de Brimborion, le dos au logement du gardien, en direction de l'Allée basse de la terrasse).

Un accès haut par ce terrain est très simple à réaliser sur le plan technique car, restant sur la ligne de crête, il ne nécessite pas l'aménagement de la pente, très forte à cet endroit du coteau. Un tel accès permet surtout d'arriver à hauteur du belvédère de Brimborion et non en contrebas, ce qui est beaucoup plus intéressant. Arrivé sur le belvédère de Brimborion (devant le centre de loisirs), le promeneur est ainsi sur un point de vue et à un carrefour de promenade : il peut redescendre vers Sèvres :

- vers l'avenue de la Division Leclerc et la ville (rue Brongniart...)
- vers le cheminement longeant la RN 118 réalisé lors de l'aménagement de la ZAC Sèvres-Manufacture,
- dans le parc, vers le Poney-club,
- descendre vers le Bas-parc et vers la Seine, rue Troyon.

Par ailleurs, un tel aménagement en haut de crête permet de longer le mur qui sépare Sèvres et le parc Brimborion du cheminement meudonnais, évitant ainsi de percer le mur historique du château de Bellevue.

Le projet d'escalier partant de la terrasse du talus de Bellevue pour descendre directement vers le bas du parc de Brimborion, envisagé il y a quelques années par le Conseil général, semble techniquement très lourd et supprime la possibilité de laisser le choix aux promeneurs de poursuivre par Sèvres et le parc de Saint-Cloud plutôt qu'en longeant la RD7 en pied de coteau. La solution qui consiste à passer uniquement dans le parc de Brimborion sans passer par le terrain TDF est à écarter également pour la même raison, le logement du gardien du parc empêchant le passage « à niveau » en obligeant à descendre rattraper le chemin bien plus bas que l'esplanade (voir photo 4).

Il suffirait donc de ménager une réserve foncière comme indiqué sur le schéma joint, pour permettre au parcours des coteaux de se poursuivre en longeant le mur à l'intérieur du terrain TDF pour déboucher ensuite juste au niveau de l'esplanade.

La jonction entre la rue Basse de la terrasse et le terrain TDF pourrait être réalisée de deux manières :

- solution 1 - en passant sur quelques mètres par le jardin de la résidence située entre l'Allée et le terrain, par un accord à l'amiable à trouver avec la copropriété,
- solution 2 – en passant par l'angle sud-ouest du parc de Brimborion, avant de pénétrer dans le terrain, ce qui a l'inconvénient d'obliger à faire une percée dans le mur de séparation du parc et de la rue Basse de la terrasse, mur ancien en pierres, à conserver.

Cette réserve foncière permettrait de conserver le rideau d'arbres de grand développement existant le long du mur de séparation d'avec le parc de Brimborion et de protéger ainsi le paysage boisé des coteaux et la vue depuis le pont de Sèvres, Boulogne-Billancourt et la future fondation Pinault sur l'île Seguin.

En cas de difficulté à intégrer le projet en cours d'instruction sur le terrain TDF, une solution intermédiaire pourrait être étudiée (solution n°3 sur le schéma joint) : à partir de l'extrémité de la rue Basse de la terrasse, le parcours longerait le mur à l'extérieur du terrain TDF, dans le parc de Brimborion – la partie haute du talus entre la rue Basse de la terrasse et le logement du gardien est suffisamment large et plate (voir photo 3) – avant de pénétrer perpendiculairement dans le terrain TDF pour déboucher ensuite au niveau de l'esplanade haute du parc.

L'association Espaces espère que, grâce à cette modification de réserve foncière, le parcours des coteaux et des parcs pourra ainsi être mis en œuvre, apportant une réelle avancée pour les populations riveraines et pour la qualité de vie dans le Val de Seine.

3. Propositions d'ouvertures de deux autres sentes :

A l'occasion de la modification du POS, l'Association Espaces propose l'ouverture de deux autres sentes :

- par **la création d'une emprise de 3 m de large au bas du nouvel ensemble HLM (ex-foyer Alti)** sur le terrain des anciennes serres du château et de la cheminée d'aération des carrières préexistant au foyer qui ont été malheureusement détruites illégalement lors de la rénovation de l'ensemble de logement (voir L'écho-cantonnier N°12 mars-juin 2002), permettant à l'allée Pompadour (qui donne dans l'avenue Brimborion) de rejoindre le bas du parc de Brimborion, créant ainsi un chemin à mi-coteau à l'écart de la circulation automobile. Un tel aménagement serait particulièrement appréciable pour les habitants de

l'immeuble du bas de la résidence situé sur la commune de Sèvres qui souhaitent pouvoir utiliser l'allée Pompadour.

- par **la création d'une emprise de 3 m de large à l'est de l'ancienne clinique des Binelles** en cours de rénovation depuis plusieurs années, aujourd'hui propriété de la Société d'économie mixte de la Ville de Sèvres (Semi-Sèvres), permettant de créer un débouché aux sentes successives "rue Alphonse Robert" et "sente des Porchères" vers la rue des Binelles. Ainsi un cheminement très agréable dans le coteau serait recréé entre le bas de la rue Théodore Deck et la rue des Binelles, puis vers Meudon. Cela faciliterait par ailleurs l'accès piéton aux équipements publics envisagés dans ces bâtiments (Archives municipales) depuis le centre ville, le groupe scolaire Gambetta, le SEL et le CIEP. L'aménagement de ce terrain devant être réalisé dans un avenir proche, l'établissement de cette emprise est urgente.